

N°116/2024

Département de la Somme

Arrondissement d'AMIENS

Communauté de Communes
Nièvre et Somme
1, allée des quarante
Parc d'Activités des Hauts du
Val de Nièvre – BP 30214
80420 FLIXECOURT

Tél : 03.22.39.40.40

OBJET :

Achat, aménagement et
réhabilitation énergétique du
futur siège de la Communauté
de Communes Nièvre et
Somme –Sollicitation Fonds
Vert 2024

Date de convocation :
12 septembre 2024

Date de séance :
18 septembre 2024

Date d'affichage :
24 septembre 2024

Membres en exercice : 55

Membres présents : 42

Membres votants : 44

Jours et heures d'ouverture :

du lundi au jeudi

de 8h30 à 12h00

de 13h30 à 17h00

du vendredi de 8h30 à 12h00

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 Septembre, le Conseil
communautaire légalement convoqué s'est réuni à la salle des
fêtes communale de Domart en Ponthieu, sous la présidence de
Monsieur René LOGNON.

Etaient présents :

Mmes BENEDINI, DUFRENOY, CHEVALIER, LEPOIX, LEBRUN,
DIRUY, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE,
CERNEY, ALEXANDRE,

Mrs PINCHON, HERBETTE, FOURCROY, DELASSUS, ALEXANDRE,
POISSON, DELFOSSE, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON,
DELAFOSSÉ, GUILLOT, COLOMBEL, MAUGER, CARPENTIER, BEC,
FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, BELLAREDJ, HENRY,
PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, LOUETTE, BOULARD, DUCROTOY,
GROSSEL,

Etaient absents, excusés :

Mmes CAPRON, ROUSSEL,
Mrs LEITAO, DE LIMERVILLE, MOREL, VIGNON, LEULIER, MADANI
BUTIN, BLAIZEL, DELVILLE, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM

M MOREL donne pouvoir à Mme LEPOIX

M DELVILLE donne pouvoir à M FRANCOIS

Secrétaire de séance : Mme DE ALMEIDA

La séance étant ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La Communauté de Communes Nièvre Somme (CCNS), créée en
2017, résulte de la fusion entre la CC Ouest Amiens et la CC Val de
Nièvre et environs

Depuis 2017, les agents de la collectivité sont basés sur deux sites
différents, l'un à Flixecourt (le siège) et l'autre à Picquigny

En janvier 2024, l'association PEP 80, a mis en vente un bâtiment
de 1000 m² situé à proximité du siège de la CCNS

Cette opportunité de regrouper les équipes sur un même site a
donc été saisie et la décision d'acquérir le bâtiment a été prise lors
du conseil communautaire du 7 Mai 2024.

Des travaux d'aménagement et de réhabilitation énergétique sont cependant nécessaires.

Le montant prévisionnel de ces aménagements est estimé à 1 805 575,00 € HT réparti comme suit :

- Acquisition du bâtiment : 1 050 000,00 € HT
- Etudes et maîtrise d'œuvre : 67 200,00 € HT
- Déconstruction/réemploi : 45 675 € HT
- Travaux et imprévus : 642 700,00 € HT

Ces travaux d'aménagement et de réhabilitation peuvent être éligibles au « Fonds vert », porté par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, qui accompagne dans trois domaines : la performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

L'Assemblée Délibérante, ouï l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Adopte le projet d'achat, d'aménagement et de réhabilitation énergétique du futur siège de la Communauté de Communes Nièvre et Somme et l'estimation prévisionnelle de 1 805 575,00 € HT.
- Autorise le Président à lancer les consultations pour la réalisation de cette opération et à signer les marchés correspondants.
- Autorise le Président à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires.
- Autorise le Président à solliciter l'Etat au titre de la DETR 2024 et du Fonds Vert 2024, le Département de la Somme au titre du Fonds d'Appui aux EPCI, la Région Hauts de France au titre de l'appel à projets 2024 Fonds de soutien aux projets structurants
- Autorise le Président à signer tout document relatif au bon déroulement de cette affaire
- Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Partenaires financiers	Montant ht	%
Etat-DETR 2024 Sur achat et travaux	222 229,00 €	35 % de l'investissement subventionnable
Département fonds d'appui aux EPCI Sur acquisition du bâtiment	400 000,00 €	38 % sur acquisition bâtiment
Région Hauts de France Fonds de soutien aux projets structurants 2024	226 672,50 €	30 % (travaux)
Fonds vert 2024	302 230,00 €	40 % (PI et travaux)
CCNS	654 443,50 €	36,25 % du montant global de l'opération
TOTAL	1 805 575,00 €	100 % du montant global de l'opération

Envoyé en préfecture le 23/09/2024

Reçu en préfecture le 23/09/2024

Publié le

ID : 080-200071223-20240918-116_2024-DE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président.



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire compte tenu de sa transmission en préfecture le 23 septembre et de sa publication le 24 septembre.

